

# Légitimités régulatrices et

**L'urgence du passage à un « développement durable » est un défi pour la survie de l'humanité, pour le libéralisme sous toutes ses formes et pour la pensée même des droits de l'Homme. D'où la nécessité d'un nouveau contrat social et d'une démocratisation de la mondialisation.**

Jean-Pierre DUBOIS,  
président d'honneur  
de la LDH

**L**'humanité est confrontée à des défis sans précédent dans son histoire: défi à la domination humaine de la nature, défi au libéralisme, défi à la pensée des droits de l'Homme et défi à la maîtrise de l'avenir. Les fumées « climatosceptiques » s'étant dissipées, nous savons tous que les bouleversements inévitables sont de moins en moins incertains et que les rythmes continuent à s'accélérer. Même si la conférence de Paris prenait enfin des décisions énergiques et suivies d'effet, le niveau des océans montera d'un demi-mètre à deux mètres selon les estimations d'ici la fin du siècle, forçant à migrer de 10 à 20 % de la population mondiale.

Certes, l'histoire de la planète est riche de variations thermiques gigantesques (et d'extinctions massives d'espèces), mais cette fois il s'agit bien d'un « anthropocène ». Le Sujet pensant proclamé par Descartes « maître et possesseur de la nature » est devenu capable d'influer, par les mutations de ses modes de production et de consommation, sur les équilibres vitaux de la planète qu'il habite, au point de compromettre la survie même de son espèce. Le rapport « occidental/moderne » de l'Homme à ce qu'il a longtemps considéré comme « son environnement » est donc caduc. Nous ne pouvons plus considérer la nature comme un capital (à exploiter), mais comme un patrimoine (à préserver): nous sommes non des « propriétaires » mais des « invités », pour reprendre la formule de Rudolf Steiner.

La question de la maîtrise politique de l'incidence des progrès technoscientifiques sur les modes de vie n'est plus alors seulement celle de la société souhaitable, mais celle du maintien d'une

humanité possible. La substitution au totem de la croissance du financièrement mesurable d'une référence au développement durable, c'est-à-dire à un mieux-être humain compatible avec la viabilité à long terme de notre écosystème, est, pour les droits de l'Homme, non seulement une « nouvelle frontière » (celle d'un « droit à la vie » à l'échelle de l'espèce humaine) mais la condition même de leur effectivité: quels droits resterait-il à vivre, dans un monde invivable ?

## Le libéralisme face au développement durable

Or, cette mutation heurte de front le développement historique du libéralisme non seulement économique, mais aussi philosophique et politique. L'individualisme libéral/compétitif ne suffit plus à garantir ni la prospérité ni les droits les plus fondamentaux, à commencer par le droit à la survie. Et il ne s'agit plus seulement d'inégalités en droits: les Pékinois les plus riches ne sont guère plus à l'abri de l'hyperpollution que les Roms dont les cabanes touchent le périphérique parisien, et ni la contamination radioactive de l'atmosphère et des eaux du Pacifique à partir de Fukushima, ni l'augmentation des taux de particules fines ne trieront leurs victimes. Le laissez-faire confiant dans la dynamique des individus rationnels produit des destins collectivement subis de moins en moins tolérables. Dès lors, le « bonheur de tous », que les auteurs de la Déclaration de 1789 croyaient voir découler naturellement de la proclamation des droits individuels, suppose la définition, au nom d'un intérêt général (planétaire) de l'humanité, d'obligations « solidaires » pesant à la fois sur les gouv-

nants, sur les entreprises... et sur les citoyens. Individu et société, droits et obligations: tout le logiciel libéral est mis à l'épreuve.

Quarante années de crises financières croissantes en font foi: les marchés sont myopes, voire parfois aveugles. Les prétextes « stabilisateurs automatiques » ne peuvent ni juguler les bulles spéculatives, ni réorienter les énergies entrepreneuriales vers des utilités réelles. Au-delà des accidents conjoncturels, la valorisation par le seul échange marchand entre acteurs privés fait l'impasse sur les « communs » (la plus grande partie de la richesse réelle n'est pas mesurable sur les marchés) et sur le « partageable non échangeable » (« mutualisations » non marchandes)... et valorisent même les destructions de valeur réelle: polluer puis dépolluer, c'est contribuer deux fois à la croissance du PIB.

## Les « coordonnées » spatiales et temporelles

Or les défenseurs des droits, s'ils n'ont évidemment pas à réverer la marchandisation universelle, sont les héritiers de l'individualisme libéral, philosophique et politique: les droits et libertés sont ceux des individus. C'est toute la pensée des droits de l'Homme qui est, elle aussi, mise au défi par la nécessité de rendre le développement « durable ».

Nous devons d'abord repenser l'articulation du global et du local. L'« effet papillon » n'est pas qu'un slogan: les molécules à effet de serre agissent sans frontières. Parce que les menaces sont aussi transétagères qu'interclassistes, les protections et les réorientations bouleversent la territorialisation du politique... et les puissances débitrices de la garantie des droits.

# enjeux politiques



© ANDRZEJKUS, LICENCE CC

Il nous faut aussi repenser la hiérarchisation du court terme et du long terme. Les molécules à effet de serre ayant une durée de vie de plusieurs années voire de plusieurs décennies, les effets de nos inconséquences sont cumulatifs (d'où l'accélération des rythmes). Or le court-termisme caractérise tous les pouvoirs réels: il n'y a pas que les marchés qui soient structurellement myopes, le temps court des mandats représentatifs frappe du même mal les élus politiques. Les discours sur «l'horizon 2050 [ou 2100, etc.]» sont dangereusement ambigus: faire face au long terme, c'est identifier ce qui, pensé sur la longue durée, doit commencer dès maintenant à être

transformé. Voir l'horizon lointain, ne jamais le perdre de vue, mais commencer tout de suite à marcher et ne plus jamais s'arrêter: à l'évidence, nous sommes encore loin de l'effectivité des décisions. Car cette mutation nécessaire des deux coordonnées, spatiale et temporelle du Politique, distend, et rend plus abstrait le rapport entre les efforts à fournir (donc les coûts politiques) et les résultats souhaités (donc les bénéfices politiques).

## Mondialisation et individuation

S'ajoute à ce brouillage la puissante dialectique de la mondialisation et de l'individuation.

***Passer du totem de la croissance au développement durable est, pour les droits de l'Homme, la condition même de leur effectivité.***

Les individus sont aujourd'hui des acteurs mondiaux quotidiens. Ils en sont de plus en plus conscients, mais aussi de plus en plus partagés entre leurs intérêts individuels/locaux/à court terme et la perception des impératifs de solidarité, d'effort sur la longue durée, etc. Et l'individuation a considérablement affaibli non seulement les organisations traditionnelles porteuses de médiation et de solidarité, mais aussi la légitimité des mécanismes institutionnels d'arbitrage entre intérêts individuels et collectifs.

John Maynard Keynes le rappelait souvent: «*A long terme, nous serons tous morts.*» Et Bertrand Schwartz ajoutait que dans les

pays du Sud, les enjeux de long terme sont inaudibles pour des êtres humains dont les projets de vie sont à horizon de vingt-quatre heures. Nous ne pourrions donc éviter de condamner les générations futures (voire les prochaines) que si, dans le même temps, les sécurités minimales indispensables à la survie cessent de n'être réelles que pour une partie limitée de l'humanité. Un cosmopolitisme pris au sérieux passe par de nouvelles formes de solidarités mondiales entre individus plus autonomes et moins «organisés».

Ainsi, la question d'un développement durable est tout simplement celle de la maîtrise de l'avenir... face à une triple contradiction culturelle et politique.

Dans l'histoire humaine, le «subjectif», la conscience que nous avons du monde, est constamment en retard sur son état «objectif». Mais avec l'anthropocène, ce qui pèse objectivement sur l'humanité a des conséquences si fortes et potentiellement irréversibles que le retard du subjectif (de «*l'humanité consciente d'elle-même*», écrivait Teilhard de Chardin) menace la survie de notre espèce. Certes, le sentiment de plus en plus partagé dans le monde est bien que l'individualisme compétitif à outrance, irresponsable, mène à des catastrophes systémiques... pas seulement financières. Mais l'intériorisation de l'urgence n'est pas (encore?) capable de produire des ruptures politiques, d'autant plus que nous sommes «scindés» entre nos intérêts de salariés, de consommateurs, d'usagers de services publics, d'épargnants, de citoyens électeurs (au surplus à des niveaux territoriaux dont les intérêts publics sont parfois contradictoires entre eux). Sans tomber dans le piège de la culpabilisation individuelle, il faut à la fois comprendre qu'à l'âge de l'individuation «l'implication fait l'éducation» et ne pas esqui-

ver la mise en cause des pouvoirs économiques, financiers et politiques.

Le décalage s'accroît entre cette opinion mondiale en formation et la carence d'Etats-nations pris dans leurs concurrences. George Walker Bush proclamait, pour refuser de ratifier le protocole de Kyoto, que le mode de vie US était non négociable. Mais ce n'est plus sous sa présidence que l'alliance sino-étatsunienne, de fait, a paralysé la conférence de Copenhague en 2008: l'enfant de pétrolier texan n'était qu'un symptôme.

Il faut donc prendre la mesure des urgences, qu'il s'agisse de mutations du Politique ou de démocratisation de la mondialisation.

### L'urgence d'une mutation du Politique

Prendre au sérieux le développement durable suppose une transformation de l'information, des buts et des méthodes du Politique. Chacun sent aujourd'hui qu'il faut bouleverser l'évaluation des notions cardinales de l'économie que sont la richesse et l'utilité. Patrick Viveret appelait en 2003 déjà à «reconsidérer la richesse»<sup>(1)</sup>. Et depuis 1990, sous la houlette d'Amartya Sen, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) mesure un «indice de développement humain» prenant en compte, outre le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie. Reste à y intégrer l'empreinte écologique, pour mesurer le «développement humain durable»<sup>(2)</sup>... et à substituer ces indicateurs de progrès au dogme de la croissance du seul PIB.

A quoi s'ajoute la nécessité de prendre en compte d'une part les «désutilités communes» en mesurant les «externalités négatives»<sup>(3)</sup>, d'autre part les «utilités communes», en valorisant non seulement les «biens communs de l'humanité» mais plus généralement les «communs»<sup>(4)</sup>.

Enfin, même la mesure de l'uti-

lité privée ne doit plus se résumer aux «eaux froides du calcul égoïste» à courte vue: la valorisation des circuits courts, des produits dits équitables, etc. ne concerne pas seulement une éthique de consommation mais aussi de possibles (et croissantes) articulations entre individuation et solidarités.

### Un nouveau contrat social

Mesurer, c'est choisir: la mutation des indicateurs n'est pas séparable de la recherche d'un contrat social adapté aux bouleversements anthropologiques actuels.

Edgar Morin<sup>(5)</sup> définit l'identité humaine comme rapport entre individu, société et espèce. Or les trois côtés de ce triangle ont été profondément transformés par l'individuation, par la mondialisation et par l'avènement de l'anthropocène, au point de remettre en question la croyance multiséculaire en un progrès donnant un sens à l'Histoire. D'où une crise du Politique qui traverse toutes les sociétés contemporaines. Si l'un des buts fondamentaux du Politique reste de faire émerger un «principe espérance», une idée de progrès humain comme projet commun, sa possibilité passe aujourd'hui par un nouveau contrat social conjuguant «principe responsabilité»<sup>(6)</sup> et montée en puissance de logiques coopératives et solidaires: parce que le passage au développement durable implique une rupture avec le tout-marchand, il y a une relation forte entre «soutenabilité» et solidarité.

Mais, méthodologiquement, le risque de l'autoritarisme est à la mesure de l'ampleur des bouleversements nécessaires, d'où la nécessité d'une profonde démocratisation des modes de prise des décisions. La prise en compte des «externalités» suppose ainsi une gestion démocratique des relations entre entrepreneurs, salariés et régulateurs politiques

(1) Titre d'un ouvrage qu'il avait tiré de la mission «Nouveaux facteurs de richesse», à lui confiée par un secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire en 2002.

(2) Voir notamment l'initiative lancée en 2006 par le Global Footprint Network et l'Agence suisse pour le développement et la coopération, pour caractériser les liens entre soutenabilité écologique et développement humain.

(3) C'est-à-dire les effets négatifs «externes» de l'activité d'un agent économique (par exemple une entreprise considérée comme un «centre de profit») subis par son «environnement».

(4) Ressources naturelles, connaissances et réseaux de communications, espaces et services publics... Voir ici Pierre Dardot et Christian Laval, *Comment. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, 2014, La Découverte.

(5) *La Méthode*, tome V: «L'humanité de l'humanité. L'identité humaine», 2001; Points/Essais, 2014.

(6) Formule empruntée à Hans Jonas, «Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique», 1979, éd. Champs/Essais, 2013. Voir aussi notamment Lucien Sève, *Pour une critique de la raison bioéthique*, 1994, Odile Jacob.

(7) Du type Fonds vert pour le climat géré par l'ONU, mais il a fallu cinq ans pour atteindre les dix milliards de dollars prévus en 2009, et même ce niveau est bien en deçà du nécessaire...



légitimes : les nécessaires mutations productives ne seront possibles et supportables que si elles comportent des garanties sociales, en termes de préservation des droits sociaux. Que faire à terme, par exemple, des travailleurs de l'automobile... à Sandouville comme à Detroit ? L'articulation des piliers environnemental et social du développement durable suppose l'indivisibilité des droits et la simultanéité des évolutions. Mais, les défis étant planétaires, ces principes n'ont de sens que s'ils s'appliquent à la bonne échelle, celle d'une démocratisation de la mondialisation.

## La démocratisation de la mondialisation

Nous sommes face à une inévitabilité, dans certains domaines (eau, sources d'énergie...), de « rationnement planétaire » à terme. Eviter l'autoritarisme et les risques de guerre que le rationnement a historiquement produit suppose de construire des légitimités démocratiques pour imposer et gérer des contraintes qui seront nécessaires à l'échelle mondiale, et pour un temps bien plus long que la durée actuelle d'un mandat électif.

**Parce que le passage au développement durable implique une rupture avec le tout-marchand, il y a une relation forte entre «soutenabilité» et solidarité.**

*S'impose l'urgence de régulations mondiales démocratiquement légitimes, c'est-à-dire, au-delà de l'actuel Programme des Nations unies pour l'environnement, d'une Organisation mondiale du développement durable.*

Mais on affronte alors la contradiction entre les «piliers» environnemental et social du développement durable : comment éviter de faire payer au Sud la facture d'une irresponsabilité historique du Nord ? On voit bien la nécessité de rééquilibrer les marges de manœuvre planétaires, notamment en organisant le transfert des technologies vertes vers des pays peu solvables. Les mécanismes de marché non seulement ne le peuvent pas mais y font obstacle (qui ferait des «cadeaux» à de redoutables concurrents émergents ?). Il faudra donc bien construire des mécanismes de financement non marchand<sup>(7)</sup> et de régulation des acteurs marchands, pour «réinternaliser» les coûts écologiques, appliquer réellement le principe «pollueur-payeur», contraindre les entreprises à intégrer ces coûts dans leurs calculs de rentabilité, ce qui suppose des normes

contraignantes et financièrement sanctionnées. S'impose dès lors l'urgence de régulations mondiales démocratiquement légitimes, c'est-à-dire, au-delà de l'actuel Programme des Nations unies pour l'environnement, d'une organisation mondiale du développement durable. Et de même qu'à l'OIT sont représentés non seulement les gouvernements mais aussi les «partenaires sociaux» (employeurs et salariés), cette organisation ne pourra être efficace que si y sont représentés à la fois les Etats et les «sociétés civiles» (entreprises, travailleurs, consommateurs, ONG de promotion du développement durable et de défense des droits). La garantie du développement durable passe par la démocratisation des organisations internationales.

Pas de préservation et de progrès des droits sans développement durable, pas de développement durable sans démocratisation des régulations planétaires : l'imbrication constante et concrète de l'écologique, du social et du démocratique est décidément la condition de possibilité d'un «avenir humain soutenable». C'est l'horizon politique de ce siècle. ●